

## Contrat de participation 2025

### Argent de poche

Ce contrat est un engagement de votre part, mais également de la part de l'encadrant de l'activité, à conserver certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

#### Concernant la ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la mission ne sera pas acceptée à y participer.
- En cas d'absence, je préviens l'encadrant au 07.89.79.18.73. Toute absence doit être justifiée par écrit par le responsable légal, lorsque le jeune est mineur.
- Je m'engage à participer à la totalité du temps d'activité et de ce fait, à ne pas quitter les lieux avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

#### Concernant la périodicité de la mission

- La mission se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h30 comprenant une pause d'une demi-heure.

#### Concernant la réalisation des missions

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec les vêtements adaptés à la nature des tâches qui me sont confiées.
- En fonction des besoins des services et des conditions météorologiques, les tâches auxquelles je suis affecté(e) pourront être modifiées.
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois me consacrer pleinement pendant toute sa durée, l'usage des téléphones portables est strictement interdit. En conséquence, les téléphones devront être placés en silencieux.

#### Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement durant les missions

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés. Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les autres participants et les usagers.
- Durant mon travail je ne gêne pas les autres personnes de mon entourage.

- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je le lave et le range à l'issue de la mission. Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

#### **Sanctions appliquées en cas de non-respect d'un des points énoncés ci-dessus**

- Exclusion temporaire ou définitive de l'action Argent de poche.
- Non indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

#### **Indemnisation de la mission**

- Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par mission (durée : 3 heures effectives de travail + 30 minutes de pause).
- J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à ..... en deux exemplaires, le .....

Signature de l'encadrant

Signature du participant,

Précédée de la mention « Lu et approuvé »